

MINISTERE DU COMMERCE, DE
L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE LA
PROPRIETE INDUSTRIELLE

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, 03 SEPT 2019

PROJET DE LABELLISATION DU CHAPEAU DE SAPONE

**APPEL A CONCOURS POUR LA
CREATION D'UN LOGOTYPE DU CHAPEAU DE SAPONE**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la promotion et de la valorisation des produits du terroir burkinabè, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat a initié un projet pilote pour la labellisation de quatre (04) produits du terroir burkinabè que sont le pagne tissé **Faso Dan Fani (FDF)**, **le Chapeau de Saponé**, **le Beurre de Karité et les produits de cuirs et peaux de Kaya**. Ce projet vise à améliorer la compétitivité, l'accès aux marchés nationaux et étrangers et les conditions socio-économiques des acteurs au sein des quatre chaînes de valeur sélectionnées.

La réalisation de ce projet pilote permettra de disposer d'un label pour la commercialisation de chaque produit, d'accroître la compétitivité et la valeur marchande des produits sélectionnés, de lutter efficacement contre la contrefaçon et la concurrence déloyale, de créer des emplois directs et indirects et de sauvegarder l'identité culturelle.

Pour la mise en œuvre de ce projet pilote, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat a entrepris de créer une identité visuelle originale pour chacun des quatre produits.

II. OBJET DU CONCOURS

Les produits du terroir burkinabè devront être identifiables et reconnaissables facilement. Cela doit se faire par des éléments graphiques (logo) de nature à permettre leur reconnaissance sur le marché national et international par tout consommateur.

L'objet du présent concours est donc principalement de créer une estampille (logotype) commune et unique à apposer sur les chapeaux produits à Saponé et dont la fabrication a été jugée conforme aux prescriptions techniques contenues dans un cahier des charges élaboré à cet effet. Ce logotype qui fera l'objet de demande de protection sous forme d'indication géographique devra contribuer à la valorisation du chapeau dénommé « Chapeau de Saponé » et permettre aux consommateurs d'identifier ledit chapeau tout en limitant les risques de confusion, de copie ou de reproduction illicite.

III. ELEMENTS DU LOGO

Les propositions de logos devront impérativement respecter les obligations suivantes :

- l'inscription « chapeau de saponé » devra figurer sur l'estampille ;
- le concepteur doit accompagner son logo d'un texte expliquant la signification des symboles et des couleurs, la justification de la fonte et la place de chaque élément par rapport à l'ensemble, etc.
- le logo proposé doit être original et être le résultat d'un travail créatif personnel de l'auteur. Il ne doit nullement être une reproduction, ni une copie, ni une imitation d'un travail similaire ;
- le logo doit être accompagné d'une charte graphique claire et précise.

